

# 1er Open BLITZ de l'ÉCHIQUIER MALOUIN

*Le 7 Juin 2025*

## Règlement du tournoi

*Tous les participants au 1er Open Blitz de l'Échiquier Malouin s'engagent à respecter le présent règlement.*

### Article 1 : Généralité

L'Échiquier Malouin organise un Open Blitz le 07/06/2025.

Ce tournoi en cadence blitz est homologué FFE et FIDE. Pour participer, un joueur doit avoir une Licence A ou B ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA). Il n'y a pas de condition élo.

**Le tournoi est homologué FIDE sous le n° 391646, et FFE sous le n° 64693.**

### Article 2 : règles du jeu et appariements

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le jour de la compétition.

Le « bye » n'est pas autorisé. Les parties ne sont pas supervisées. L'Annexe B et les Directive III (Parties sans incrément amenant des fins de partie au KO) ne s'appliquent pas. Aucun délai de forfait n'est fixé.

La partie sera perdue après le 2<sup>e</sup> coup illégal achevé.

Les sanctions pour coups irréguliers et réclamations de nulle incorrectes sont d'une minute.

La partie est perdue au temps lorsqu'un adversaire a épuisé son temps à la pendule. Toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coup légaux

Le appariements se font au système suisse intégral. *Si le nombre de participants est faible, l'arbitre peut décider de faire l'appariement du tournoi en toute ronde selon les tables de Berger. Le nombre de rondes pourrait également être réduit.*

Les appariements sont établis par le logiciel PAPI 3.3.8 de la FFE.

Seront appariés à la 1<sup>re</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4).

Les rondes, sauf la dernière, sont terminées lorsque l'appariement de la ronde suivante est publié. La dernière ronde est terminée quand le dernier résultat a été saisi et l'arbitre principal a quitté la salle de jeu.

### Article 3 : cadence et nombre de rondes

La cadence de jeu est de 5 minutes KO (par joueur). Nombre de rondes : 7.

### Article 4 : localisation et horaires

L'open se déroule à l'Espace Bouvet : Salle Surcouf, 6 Place Bouvet, 35400 Saint-Malo (voir l'annexe au règlement ci-dessous).

Le pointage a lieu le 07/06/2025 jour de la compétition de 20h30 à 20h45.

Les horaires des rondes sont les suivants (les horaires des rondes sauf celle de la première sont donnés à titre indicatif) :

- Ronde 1 : 21h00,
- Ronde 2 : 21h15,
- Ronde 3 : 21h30,
- Ronde 4 : 21h45,
- Ronde 5 : 22h00,
- Ronde 6 : 22h15,
- Ronde 7 : 22h30,
- Remise des prix et « pot de l'amitié » auront à partir de 22h45.

## Article 5 : inscriptions

Renseignements au près de l'organisateur par courrier électronique ([echiquiermalouin@laposte.net](mailto:echiquiermalouin@laposte.net)).

L'inscription est obligatoire, elle se fait au plus tard l'avant-veille du tournoi à 20h en ligne sur le site <https://stmalo.cdechecs35.fr/> L'inscription est close lorsque la limite de 40 joueurs aura été atteinte.

**Les droits d'inscription sont de 5€ (tarif unique).**

Seront appariés à la 1<sup>e</sup> ronde les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence sur place le 07/06/2025 avant 20h45.

Les joueurs ne satisfaisant pas ces obligations ne pourront être appariés qu'à la deuxième ronde.

## Article 6 : départages et prix

L'Échiquier Malouin redistribuera 60 % du montant des inscriptions en prix aux meilleures joueurs du tournoi. **Les prix sont attribués à la place.**

La liste des prix sera affichée sur le lieu de jeu avant la quatrième ronde.

L'ordre de classement des grilles américaine calculé par le logiciel PAPI 3.3.8 sera la référence unique.

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

En cas d'égalité de points de partie, les départages pour le classement sont dans l'ordre :

- Buchholz tronqué,
- Buchholz,
- Performance.

***Pour le calcul du Buchholz et du Sonneborn-Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.***

Les joueurs doivent être présents à la remise des prix pour avoir leurs récompenses.

## Article 7 : dispositions particulières

Tout joueur sera exclu définitivement après un forfait non prévenu, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

## Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi de l'open est Nasir AL AHDAB (AFO1).

L'attention des joueurs est attirée sur le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte du joueur d'échecs.

## Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'Échiquier Malouin à publier, dans le cadre de son blog, site web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos de ce Tournoi sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

## Article 10 : responsabilité des compétiteurs mineurs

Les compétiteurs mineurs sont sous la responsabilité de leur responsable légal (parent, tuteur, ...) ou de leur accompagnateur (animateur, responsable de club) dès lors qu'ils quittent la zone de jeu.

S'il doit s'absenter en cours du tournoi, il appartient au responsable légal de compétiteurs mineurs de communiquer, à l'organisateur du tournoi, un numéro de téléphone auquel il peut être joint en cas de nécessité.

## Article 11 : conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs.

**La zone de jeu est constituée de l'espace où se déroulent les parties. Le lieu de la compétition se compose de la zone de jeu, des toilettes, de l'espace fumeurs et du comptoir de la buvette.**

**Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre.** Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie.

**Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Les analyses sont interdites dans la zone de jeu.

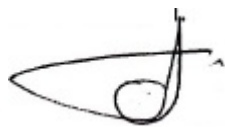
En cours de partie, un joueur **n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui**, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie. Ils peuvent aussi être déposés éteints sous leur responsabilité dans la consigne prévue au niveau de la table d'arbitrage. Tout contrevenant perd immédiatement sa partie. En cas de récidive, il peut être exclu de son tournoi. Tout objet susceptible de distraire ou déranger l'adversaire devra être rangé dans un endroit non visible. Il est interdit de fumer, vapoter, manger (en dehors du petit grignotage) ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

**Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.**

Fait à Saint-Malo, le 30/09/2024, mise à jour le 27/05/2025

L'Arbitre Principal, Nasir AL AHDAB

L'Organisateur, Pierre THEON



## Annexe au Règlement

**Le lieu de la compétition** (L'open se déroule à l'Espace Bouvet : Salle Surcouf, 6 Place Bouvet, 35400 Saint-Malo.

Il se compose de la zone de jeu, des toilettes, de l'espace fumeurs et du comptoir de la buvette.

**La zone de jeu** est constituée de l'espace où se déroulent les parties.

Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Le non-respect de cette règle est considéré comme un abandon de la partie.

### Où se garer ?

Parking Place Bouvet (payant et limité) : juste en face de la salle du lieu de compétition. **Gratuit le dimanche.**

Parking Place Constantine (gratuit). Les ruelles à proximité peuvent présenter des emplacements libres.

**Autre solution** : Parking de l'ancienne piscine du Naye (payant et illimité) à 8 minutes à pieds.

### Parking du Naye, à 8 minutes à pied du lieu de la compétition

